



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Jeunes

Question écrite n° 48681

### Texte de la question

M. Bernard Saugey attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le développement de l'interim en ce qui concerne le recrutement de nos jeunes diplômés. L'Etat, qui a fait de l'emploi des jeunes sa priorité, a mis en place diverses mesures : aides forfaitaires, exonérations fiscales afin de permettre à nos jeunes diplômés d'acquies une expérience professionnelle. Il apparaît que lorsqu'une entreprise accepte de les engager pour une durée déterminée, le recrutement transite bien souvent par une agence d'interim. Ceci a pour conséquence de priver ces jeunes des avantages inhérents à chaque entreprise. Aussi, souhaiterait-il savoir ce qu'il envisage de faire pour mettre un terme à cette pratique.

### Données clés

**Auteur :** [M. Saugey Bernard](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48681

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 février 1997, page 920